

II

Milieu politique et social des XII^e et XIII^e siècles

Naissance d'un nouvel ordre social

Ces siècles sont marqués par la violence et l'agitation sociale : luttes entre les villes, luttes entre factions dans une même ville : à Florence, entre guelfes et gibelins. Les guelfes favorisent le pouvoir du pape et les gibelins prennent parti pour l'empereur. Il y a aussi les luttes entre bourgeois et nobles.

Socialement et économiquement, c'est une période de grands changements. Les villes s'agrandissent considérablement. Une bourgeoisie marchande s'installe. Des métiers à tisser plus perfectionnés sont inventés ainsi que diverses techniques nouvelles. Certains groupes s'enrichissent, d'autres s'appauvrissent. On connaît le chômage, une brisure dans le système social de propriété agraire mais aussi heureusement la naissance des universités. Donc, il y a véritablement une « éthique marchande » qui

se constitue à cette époque. Le profit est consacré comme facteur de progrès et l'échange est considéré comme le plus sûr instrument de civilisation. Marchands et banquiers ont fait du commerce une vertu et de l'argent une religion profane. Cette manière de voir qui est la nôtre, c'est à ces marchands de jadis que nous la devons.³.

Cela va transformer considérablement le genre de vie. En effet, le passage d'une civilisation rurale à une civilisation urbaine s'effectue. Son origine est à rechercher dans le réseau commercial constitué de succursales multiples qui sont autant de relais permettant, partout en Europe, une distribution organisée des produits fabriqués. Le système bancaire, auparavant très peu utilisé, se perfectionne et devient très efficace.

L'Église modifiera progressivement sa position par rapport à l'argent. Le prêt à intérêt, considéré comme immoral et par conséquent toujours interdit, devient toléré. Tant l'Ancien Testament que le Nouveau s'y opposaient. On ne doit pas faire d'argent avec de l'argent. Ceux qui agissent ainsi vendent en quelque sorte le temps dont Dieu seul peut disposer. Mais dans la pratique, le besoin d'argent toujours plus fréquent et les risques encourus par le prêteur seront pris en considération, fléchissant la doctrine sociale sur ce point. Par contre, il sera demandé aux banquiers de compenser cet écart envers la loi morale grâce à des dons

aux pauvres et à la cité. Il aurait été mal vu voire sévèrement réprimandé, de ne pas utiliser pour de bonnes œuvres ce bien « mal acquis » auquel bon nombre d'églises et de monastères doivent, sinon leur fondation, du moins leur construction.

Nous avons déjà signalé la grande effervescence sur le plan religieux ainsi que les véritables vagues spiritualistes : l'accent est mis sur la pauvreté et la fidélité à l'Évangile.

Ces divers plans, social, politique et religieux, sont inextricablement liés et pratiquement confondus. Être excommunié pour hérésie expose à la répression de la part du pouvoir civil et même à la mort.

C'est dans cette atmosphère que sont nés les ordres mendiants et donc notre Ordre. Il fut pourtant précédé par ceux que l'on appelle les deux grands ordres mendiants : les Franciscains ou Mineurs et les Dominicains ou Prêcheurs. Saint Dominique et saint François ont vraiment marqué par leurs ordres ce XIII^e siècle. Ils sont non seulement le fruit de tout ce bouillonnement spirituel mais ils en furent surtout les rénovateurs. Voici en quels termes la «*Legenda de Origine*» nous les présente :

«En cette époque, Notre Seigneur Jésus Christ avait illuminé le monde par la présence de deux hommes : le bienheureux Dominique et le bienheureux François. Ceux-ci, par la lumière de leur vie et de leur doctrine, avaient institué deux Ordres religieux qui ont

été dédiés à leurs noms respectifs. C'est par ces Ordres, grâce à la vie et à la science des Frères qui s'y trouvaient, que le monde entier était guidé.

Après avoir terminé leur mission sur la terre, ces hommes passèrent à la vie de la gloire : le bienheureux Dominique en l'an 1221 et le bienheureux François en l'an du Seigneur 1226. Leurs Ordres à cause des vertus qui y régnaient, étaient si bien vus de Dieu que leurs frères, par la prédication de la vérité et par l'exemple de vie, avaient commencé, pour la paix de l'Église, à extirper les erreurs». (LO,11).

En même temps que ces fondations, un concile eut une importance capitale pour la vie de l'Église.

Le IV^e concile de Latran, convoqué en 1215 par Innocent III, alors à l'apogée de sa puissance, entendait fixer définitivement la politique réformatrice de l'Église, régler les fondations religieuses et arrêter les mouvements religieux spontanés. Le concile tint trois séances ou sessions publiques les 11, 20 et 30 novembre, 1215.

Au canon 10 « Inter caetera », il exhorte les évêques, s'ils sont empêchés d'assurer eux-mêmes le ministère de la prédication, à s'entourer d'hommes préparés à ce ministère, pour les remplacer et donner aussi le sacrement de la confession.

Le canon 13 « Ne nimia religionum diversitas » que l'on pourrait traduire « contre une

trop grande diversité d'ordres religieux», se réfère explicitement aux nouvelles fondations religieuses. Pour éviter toute confusion, il enjoint à ceux qui veulent se convertir à une « religion ou ordre religieux » de choisir une règle approuvée et s'ils projettent de fonder une nouvelle maison de prendre une règle et une institution déjà approuvées. Il mentionne trois règles comme approuvées : celles de saint Basile, de saint Augustin et de saint Benoît.

L'appellation de règle approuvée était très claire. Le terme « institution » l'était beaucoup moins et pouvait prêter à diverses interprétations. On a même pu l'invoquer contre tous les frères dits « mendiants », car leur genre de pauvreté n'était prévu par aucune institution précédente. En général, on nomme « institution » la reconnaissance légale accordée habituellement à un groupe religieux par l'évêque du lieu où souhaite s'installer ce groupe.

Le mouvement pénitentiel

Le mouvement pénitentiel se développera surtout à partir du IV^e concile de Latran, après la réconciliation avec l'Église des divers mouvements laïques dont l'ardeur antihierarchique s'était atténuée. Déjà notable au XII^e siècle, il prendra de l'ampleur et se répandra surtout dans les villes.

Ce mouvement diffère des précédents par son absence d'acrimonie envers le clergé. Assumer la pénitence comme un engagement personnel qui renouvelle son engagement baptismal, telle est l'intention du pénitent. La pénitence devient alors un élément culturel très important durant cette période. Elle conduit ses adeptes au monastère ou à l'ermitage, en pèlerinage ou à la croisade. Quelquefois même, elle leur fait mener dans le monde une vie quasi religieuse qui coïncide pratiquement avec l'état de vie imposé aux convertis, à l'époque de la pénitence publique au VI^e siècle, tels les Pauvres catholiques, les Humiliés. Ils s'engagent à ne pas porter les armes, à se vêtir humblement, à vivre retirés dans la continence absolue.

Inutile de mentionner qu'ils obtinrent l'approbation réitérée des papes de ce temps. La première lettre d'approbation connue, «*Significatum est nobis*», est celle d'Honorius III, en date du 16 décembre, 1221.

Les mendiants

Les mendiants constituent un ensemble d'Ordres religieux nés, soit immédiatement avant, soit peu après le IV^e concile de Latran. Ce sont les frères Mineurs, les frères Prêcheurs, les Carmes (d'abord ermites), les Ermites de saint Augustin, les frères Serviteurs de sainte

Marie de Florence, les frères de la Pénitence de Jésus Christ et les Serviteurs de sainte Marie-Mère du Christ, de Marseille.

Ils sont tous d'origine laïque (excepté les Prêcheurs) et presque tous contemporains. Si leurs origines et sans doute leurs premiers objectifs furent divers, ils en arrivèrent assez rapidement à posséder suffisamment de traits communs pour que l'on puisse leur donner ce même nom générique de «mendiants»: une vie évangélique manifestée par la fraternité; une profession de pauvreté-mendicité qui leur assurait une grande liberté d'implantation et d'action comparée à la pauvreté individuelle et possession commune de grands domaines agraires des Ordres précédents; la disponibilité pour diverses tâches (itinérance); l'acceptation de ministères et de fonctions ecclésiastiques pour lesquelles ils étaient plus aptes que les Cisterciens auxquels il était fait appel au siècle précédent.

Ces traits sont pour ainsi dire communs. Une connaissance plus intime révélerait un visage particulier, original et caractéristique pour chacun d'entre eux. En général, on peut regarder François comme la figure de proue, le guide spirituel et Dominique comme le législateur. Si les Franciscains ont influé sur les Dominicains et les ont amenés à devenir mendiants, les Prêcheurs ont fait des Mineurs des hommes de science ou d'étude et des compagnons dans l'inquisition contre les hérétiques.

*Frères Mineurs et Frères Prêcheurs :
François et Dominique*

François naît à Assise, en 1181, d'un père marchand de tissus. Après une jeunesse insouciante et dissipée, fait prisonnier lors d'une guerre entre Pérouse et Assise, il se convertit et commence à soigner les lépreux et à réparer la petite église Saint-Damien. Rejeté par son père en 1206, il adopte la vie pénitente et vit en ermite ou presque durant environ deux ans. En 1208 (ou 1209), en écoutant un curé lire le texte de mission de Matthieu, il reçoit le message d'aller prêcher la Bonne Nouvelle. Des compagnons viennent à lui pour partager sa vie dans une pauvreté absolue. Il compose pour eux une première règle approuvée oralement par Innocent III lorsque François lui rend visite à Rome en 1209 (ou 1210). À cette occasion, le pape invite François et ses compagnons à prêcher la pénitence et il leur impose la tonsure. En 1211, François reçoit des moines du Mont Subasio une petite église dédiée à Sainte-Marie de la « Porziuncula ». Elle constitue son titre canonique et il peut ainsi, avec l'approbation de l'évêque du lieu, constituer une « religion », un Ordre religieux. François adopte le titre de « Mineurs » pour lui et ses frères. Vers 1221, il rédige une nouvelle Règle plus élaborée. Pourtant elle n'est pas encore approuvée définitivement. Elle ne le sera que dans sa troisième version, en 1223. Le 3 oc-

tobre 1226, François meurt à Santa Maria degli Angeli, en face d'Assise.

L'originalité de François tient au fait qu'il procède par affirmation et non par négation. Il pratique lui-même l'Évangile et ne fuit pas les hommes. Il ne se sépare pas du clergé mais au contraire le respecte.

Le succès de François fut au-delà de toute espérance. En une quinzaine d'années, il rassembla environ 3000 frères répandus à travers toute l'Europe et sa prédication avait atteint des centaines de milliers de personnes.

La faiblesse de François vient du fait qu'il n'est pas un organisateur. Les structures lui répugnent. Sa conception de la pauvreté est si intransigeante qu'il n'accepte même pas l'apparence de la richesse. Il ne veut pas de frères savants ou renommés.

La transformation de son mouvement en ordre religieux fut une opération traumatisante et pratiquement jamais réussie. En fait, non seulement il eut des fils savants et renommés, tel saint Bonaventure, grand professeur de théologie et cardinal célèbre mais, de plus l'Ordre acquit rapidement de grandes richesses.

* * *

Dominique de Guzman naît en 1175 à Caleruega en Espagne. Il devient chanoine, puis sous-prieur du chapitre de la cathédrale

d'Osma en 1201. Accompagnant son évêque, il rencontre en juin 1206 Arnaldo, abbé de Cîteaux, et les moines cisterciens Raoul de Fontfroid et Pierre de Castelnau, légats du pape dans la lutte contre les Albigeois. Il comprend alors la nécessité d'une prédication de type «apostolique» et s'y donne à partir de ce temps. Innocent III l'approuve dans une lettre (*Excursus saeculi*) datée du 17 novembre 1206. À la fin de 1206, il fonde à Prouille le monastère de Sainte-Marie pour les femmes hérétiques converties.

En 1208, éclate la guerre contre les Cathares. Dominique n'y prend évidemment pas part, mais il reçoit pour le monastère qu'il a fondé des dons qui sont le fruit des dépouilles des vaincus.

En 1215, avec Folco, son évêque, il rend visite au pape à l'occasion du concile. Il obtient une lettre de protection apostolique pour Sainte-Marie de Prouille. En 1216, de cet évêque, il reçoit la chapelle de Saint-Romain, comme titre canonique pour sa propre communauté.

Et le 22 décembre 1216, il reçoit l'approbation papale (par la lettre «*Religiosam vitam eligentibus*») pour son Ordre «canonial» qui a été institué selon la règle de saint Augustin, avec tout un ensemble de privilèges.

En 1220 a lieu le premier chapitre général à Bologne. On y adopte la pauvreté collective

et la renonciation à tout revenu fixe. On y élabore aussi une partie des constitutions. En 1221, second chapitre général à Bologne également. L'Ordre comprend alors 20 couvents.

Saint Dominique meurt à Bologne le 6 août 1221.